

1. Principal document à joindre (liste non exhaustive – à valider avec le Service de l'urbanisme et environnement)

→ Plan de l'opération cadastrale projetée, préparé par un arpenteur-géomètre.

2. Localisation du projet

Adresse et/ou numéro(s) de lot(s)

3. Renseignements sur l'identité du demandeur (arpenteur-géomètre)

Nom et prénom du demandeur (arpenteur-géomètre)		Firme	
Adresse (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone cellulaire	Téléphone travail	Poste	Courriel
Renseignements complémentaires			

4. Renseignements sur l'identité du propriétaire

Nom de famille (lettres moulées)		Prénom (lettres moulées)		
Adresse pour la transmission de la correspondance (numéro, rue, bureau)				
Ville	Province	Code postal		
Téléphone résidence	Téléphone cellulaire	Téléphone travail	Poste	Courriel

5. Demande complète

Je comprends qu'une demande de permis ou de certificat est considérée comme étant complète uniquement lorsque tous les plans et documents requis, incluant le présent formulaire dûment rempli, ont été déposés et que les tarifs d'honoraires relatifs au permis ou au certificat demandé ont été acquittés. Le délai applicable pour l'analyse de la demande (maximum 45 jours) débute à partir du moment où la demande est complète.

Les tarifs applicables sont précisés au Règlement régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale en vigueur. Ces frais ne sont pas remboursables, même dans le cas où la demande déposée doit être refusée.

6. Description de l'opération cadastrale projetée

Description du type (ex. subdivision, regroupement, etc.) :

Lot(s) actuel(s) :

Lot(s) projeté(s) :

Nombre de lot(s) créé(s) :

Description de l'usage actuel et des constructions existantes sur le terrain :

Description des usages, constructions et aménagements projetés suite à l'opération cadastrale :
Constructions présentes ou non sur le(s) lot(s) actuel(s) : <input type="checkbox"/> Lot(s) vacant(s) <input type="checkbox"/> Lot(s) construit(s) (fournir un plan d'implantation)
Usage projeté : <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Public
Numéro de dossier cadastral :
Date du plan cadastral :
Minute du plan :

7. Servitudes

Le propriétaire s'engage à accorder toute servitude requise pour le passage des installations de transport d'énergie, de transmission des communications, pour l'aménagement de sentiers ou pour toute autre infrastructure de services publics. Si des servitudes sont prévues au moment du dépôt de la demande de permis de lotissement, elles doivent apparaître au plan d'opération cadastrale.

8. Extraits règlementaires

L'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale par la délivrance d'un permis de lotissement ne crée aucune obligation pour la Municipalité, notamment et non limitativement :

- De procéder à la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation sur le ou les lots concernés ;
- De procéder à la délivrance d'un permis de construction pour une rue ;
- D'accepter la cession de l'emprise d'une rue destinée à être publique, d'en décréter l'ouverture, de prendre à sa charge les frais de construction et d'entretien, ni d'en assumer les responsabilités civiles ;
- D'installer ou d'approuver l'installation des services publics d'aqueduc ou d'égout.

L'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale par la délivrance d'un permis de lotissement ne signifie aucunement que ce ou ces lots peuvent être construits conformément à la réglementation d'urbanisme.
 (Règlement de lotissement 22-2024, art.13)

Le permis de lotissement devient nul et sans effet dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Le plan relatif à l'opération cadastrale n'est pas déposé auprès du ministère responsable du cadastre dans les 6 mois qui suivent la date d'émission du permis de lotissement ;
- Le plan relatif à l'opération cadastrale déposé auprès du ministère responsable du cadastre n'est pas conforme au plan soumis lors de la demande de permis de lotissement.

(Règlement sur les permis et certificats 24-2024, art. 63)

Je confirme avoir pris connaissance des extraits règlementaires énoncés à la présente section.

9. Signature

Je soussigné(e), arpenteur-géomètre, certifie que la présente requête a reçu l'approbation de toutes les parties intéressées et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Conformément à l'article 21.3 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q, c.C-1), les versions écrites du plan lorsque requises et du document joint proviennent de leur exemplaire informatique respectif. Ces versions écrites n'ont subi aucune modification depuis leur production.

Signature	Date
-----------	------